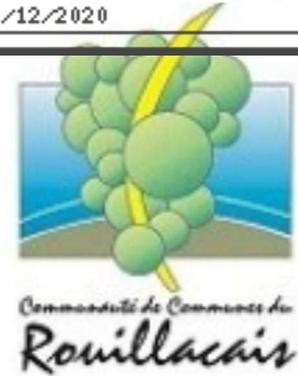




AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-158A_14_12_2020-DE
Regu le 15/12/2020



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

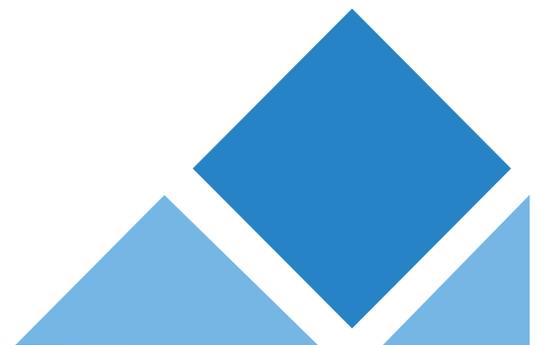
DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

CDC DU ROUILLACAIS

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

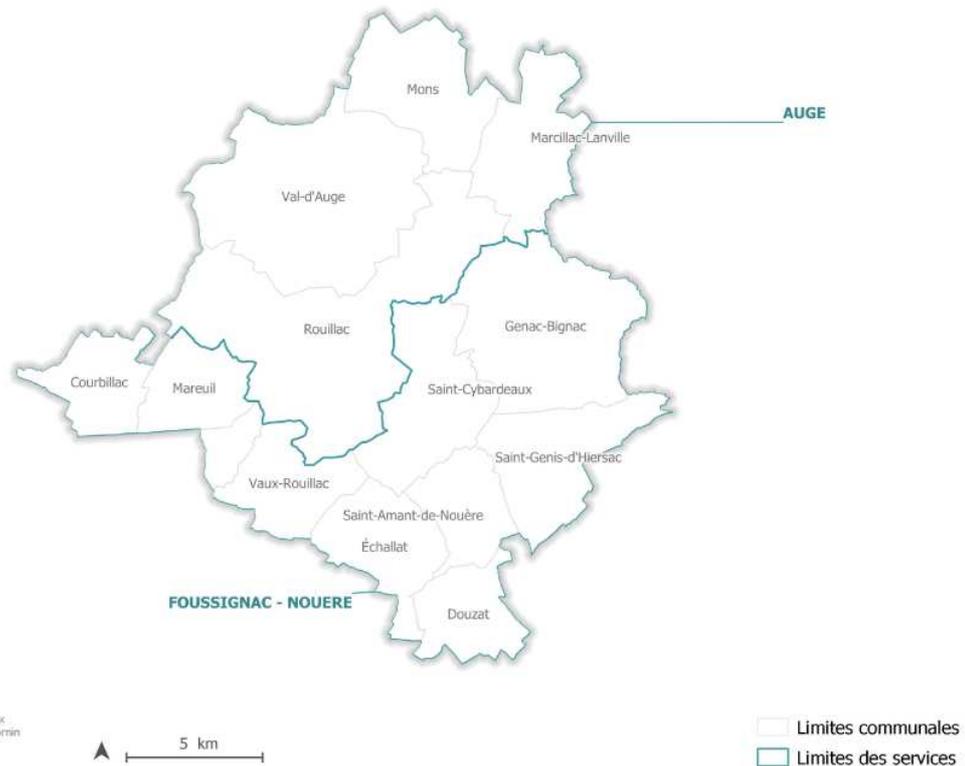
PRIX & QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	6
1.5. Ressources en eau	7
1.5.1. Prélèvements	7
1.5.2. Production	8
1.5.3. Importations	9
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	10
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	10
1.6.2. Exportations d'eau à d'autres collectivités ()	11
1.6.3. Autres volumes	11
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.	12
1.7. Le patrimoine du service	12
2. Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1. Modalités de tarification	13
2.1.1. Tarifs domestiques	13
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3. Recettes	18
3. Indicateurs de performance	21
3.1. Qualité de l'eau distribuée	21
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	21
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	22
3.4. Indicateurs de performance du réseau	24
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	24
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	25
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	26
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	26

3.4.5.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	27
4.	Financement des investissements	28
4.1.	Montants financiers	28
4.2.	État de la dette du service	28
4.3.	Amortissements	29
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	30
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	30
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	31
6.1.	Auge	31
6.2.	Foussignac Nouère	32
6.3.	CDC DU ROUILLACAIS	33

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC DU ROUILLACAIS (Communauté de communes)
- **Territoire des services 2019**:



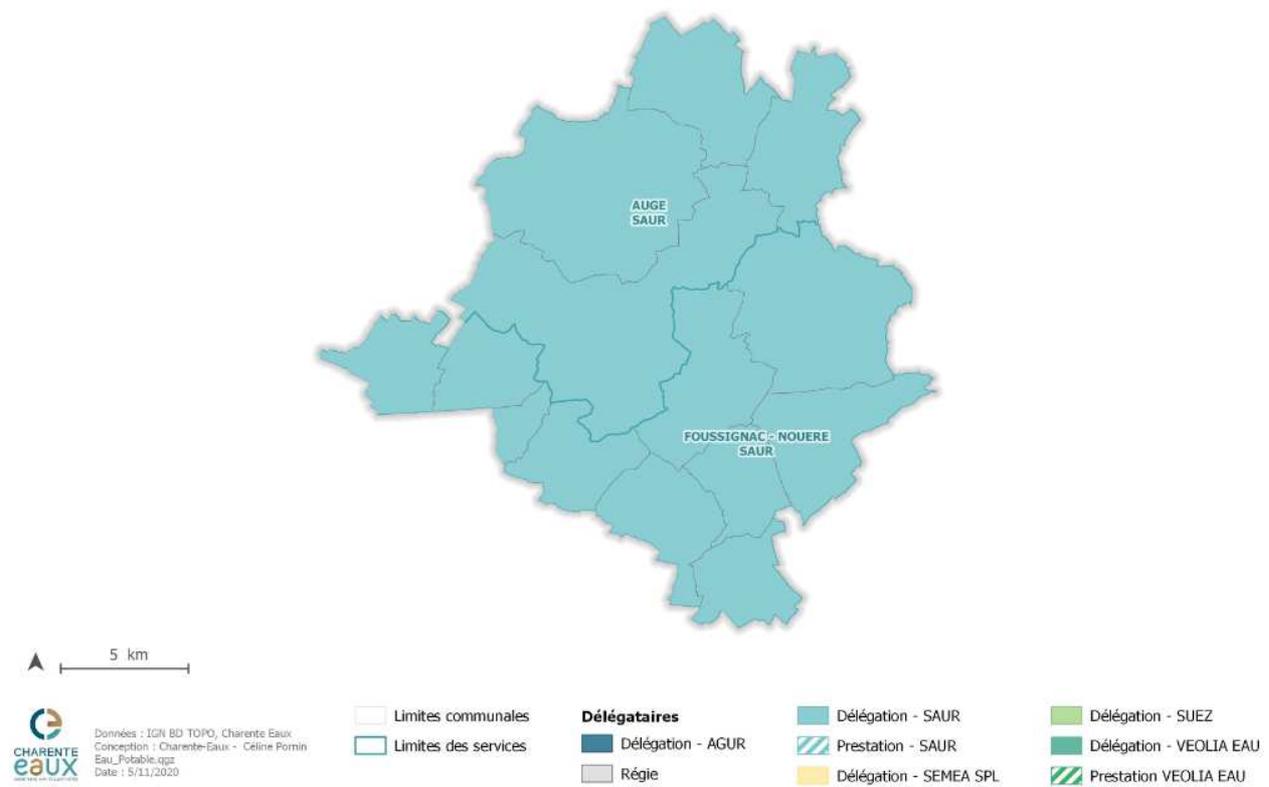
- **Modes de gestion** :

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Auge	Concession de service	MARCILLAC-LANVILLE, MONS, ROUILLAC, VAL-D'AUGE, VAUX-ROUILLAC
Foussignac-Nouère	Concession de service	COURBILLAC, DOUZAT, ÉCHALLAT, GENAC-BIGNAC, MAREUIL, ROUILLAC (pour Plaizac), SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE, SAINT-CYBARDEAUX, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, VAUX ROUILLAC

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Auge				
Auge SAUR 2017	SAUR	Affermage	1/01/2017	31/12/2026
Foussignac-Nouère				
Foussignac-Nouère SAUR 2019	SAUR	Affermage	1/01/2019	31/12/2026



1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Auge SAUR 2017 (Auge)		
Avenant 1	1/01/2017	Changement de collectivité (CDC Rouillacais et SIAEP du Nord Ouest Charente)

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

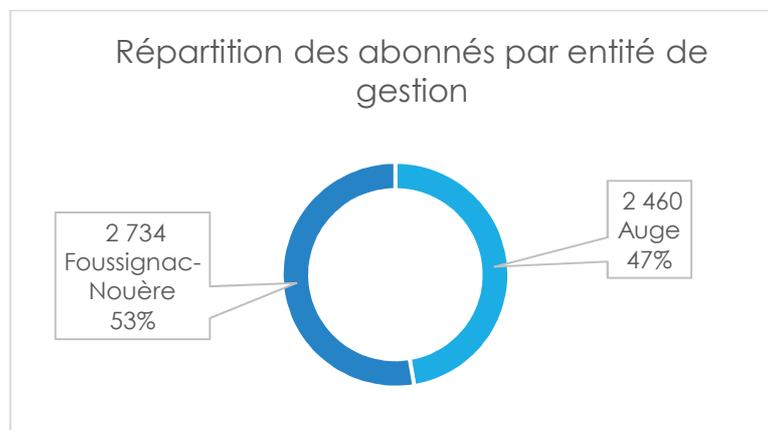
Partie	Tâche
Auge	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, du génie civil
Collectivité	Mise en place des nouveaux ouvrages
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des équipements électromécaniques
Foussignac-Nouère	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, du génie civil
Collectivité	Mise en place des nouveaux ouvrages
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2019, le service public d'eau potable a desservi 5 194 abonnés représentant une population de 10 306 habitants ⁽¹⁾ (soit 1,98 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2018	5 182 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2019	5 194 abonnés
Variation en %	0.23 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,80 abonnés/km pour l'année 2019.



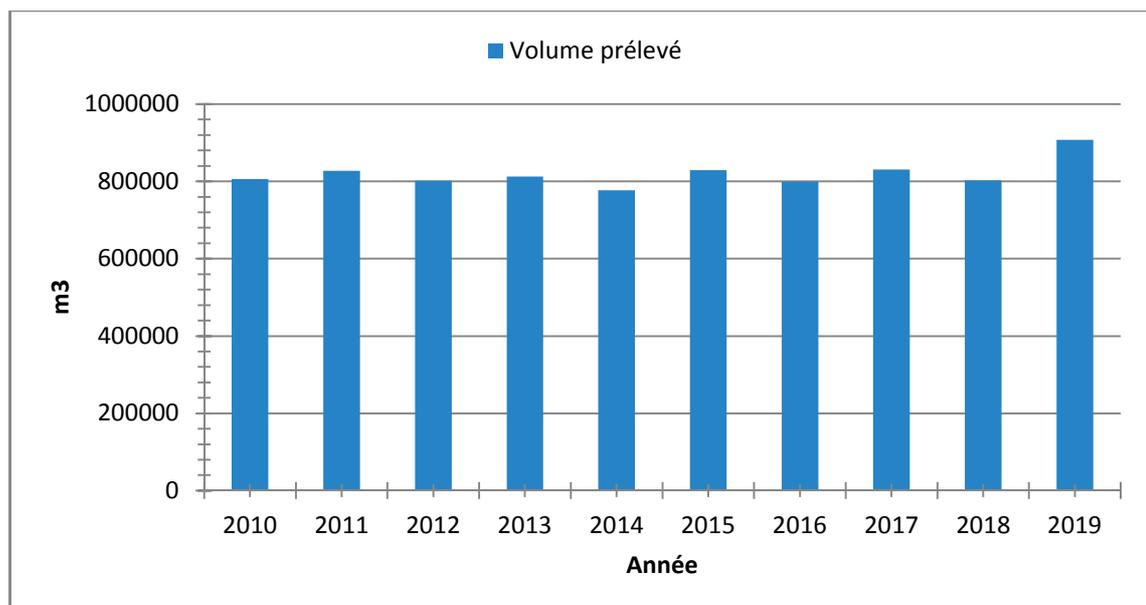
En 2019, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de 95,9 m³/abonné (101,8 m³/abonné en 2018).

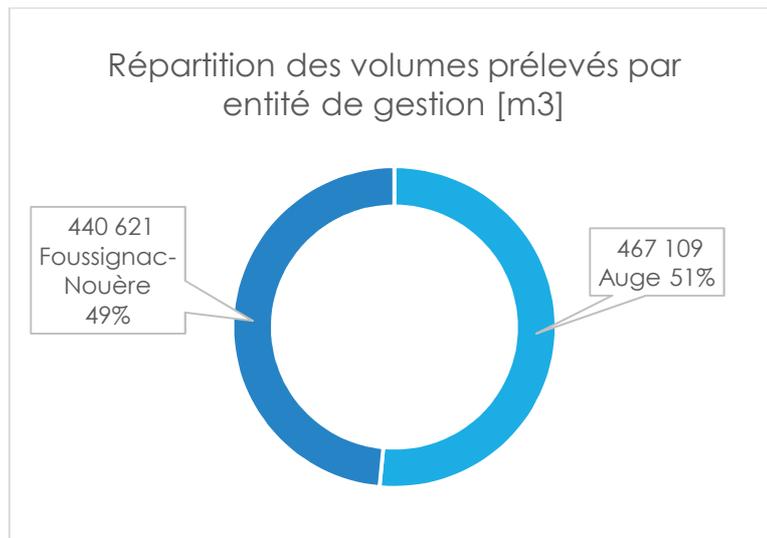
¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Ressources en eau

1.5.1. Prélèvements

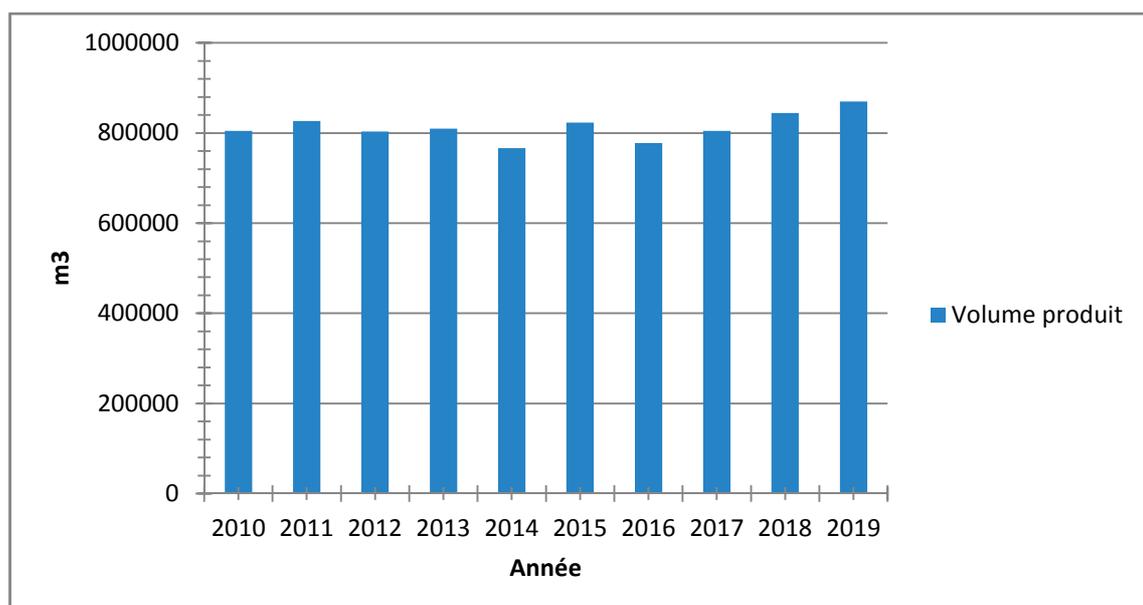
Ressource	Volume prélevé en 2018 (m3)	Volume prélevé en 2019 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2019 (en %)
Auge				
Pont Roux - Puits n°1 (station) Eau souterraine	121 070	153 265	26,59	80
Pont Roux - Puits n°2 (Pré nouveau) Eau souterraine	343 870	313 844	-8,73	80
Foussignac-Nouère				
Puits de Bignac P1 Eau souterraine	85 683	97 078	13,30	60
Puits de Bignac P2 Eau souterraine	80 407	90 884	13,03	60
Puits de Bignac P3 Eau souterraine	115 689	125 465	8,45	60
Puits de Bignac P4 Eau souterraine	56 272	127 194	126,03	60
TOTAL	802 991	907 730	13,04	-

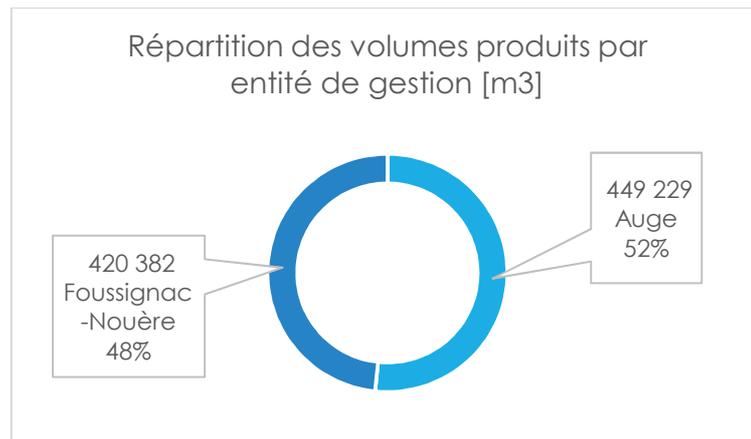




1.5.2. Production

Site de production	Volume produit en 2018 (m3)	Volume produit en 2019 (m3)	Variation en %
Auge			
Station de production de Pont Roux	460 950	449 229	-2,54
Foussignac-Nouère			
Station de production de BIGNAC	383 441	420 382	9,63
TOTAL	844 391	869 611	2,00





1.5.3. Importations

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2018 (m3)	Volume acheté en 2019 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2019 (en %)	Observations
Auge	CDC DU ROUILLACAIS	10 900	12 615	15,73	60	Petit Souil
Auge	GRAND COGNAC-Foussignac Salles d'Angles	31 916	32 043	0,40	60	
Foussignac-Nouère	GRAND COGNAC-Foussignac-Salles d'Angles	110 276c	106 758	inf	60	historique
Foussignac-Nouère	GRAND COGNAC – Foussignac Salles d'Angles		187 615	inf	60	nouveau 2019
Foussignac-Nouère	CDC DU ROUILLACAIS	3 115	1 480	inf	60	Petit Souil flux interne
Foussignac-Nouère	CDC DU ROUILLACAIS	2 545	2 775	inf	60	Compteurs Boitou et les Dauves flux interne
TOTAL		158 752	343 286(*)		-	-

(*) L'augmentation des volumes importés est lié à la mise en place du nouveau contrat Foussignac-Nouère depuis le 1^{er} janvier 2019.

1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

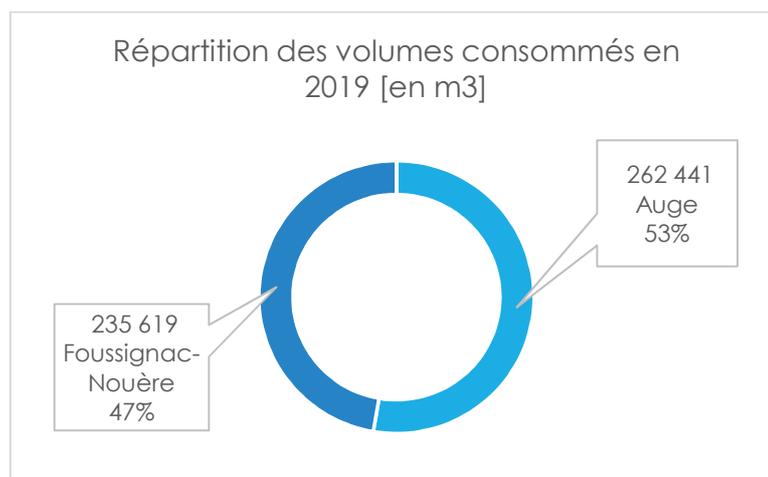
Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2018 (m3)	Volume consommés en 2019 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	520 187	498 060	-4,25
Total vendu aux abonnés	520 187	498 060	-4,25

Détail des volumes consommés annualisés :

	2018		2019
Auge			
Volumes consommés par les abonnés	249 905		262 441
Période de relèvement	373		360
Foussignac-Salles d'Angles			
Volumes consommés par les abonnés	Foussignac	Salles d'Angles	235 619
	84 747	185 535	
	Total : 270 282		
Période de relèvement	365	361	387



1.6.2. Exportations d'eau à d'autres collectivités ⁽²⁾

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2018 (m3)	Volume exporté en 2019 (m3)	Variation en %	Observations
Auge	SIAEP NORD OUEST CHARENTE	116 203	113 570	-2,27	Suite au découpage du SIAEP Auge
Auge	CDC DU ROUILLACAIS	3 115	1 480	-52,49	Petit Souil
Auge	CDC DU ROUILLACAIS	2 545	2 775	9,04	Comptage Boitout et Les Dauves
Foussignac-Nouère	GrandAngoulême	114 381	124 124	8,52	
Foussignac-Nouère	GRAND COGNAC		26 901	inf	Fleurac
Foussignac-Nouère	GRAND COGNAC		191 087	inf	Sigogne
Foussignac-Nouère	CDC DU ROUILLACAIS	10 900	12 615	15,73	Petit Souil flux interne
TOTAL		247 144	472 552	91,21	

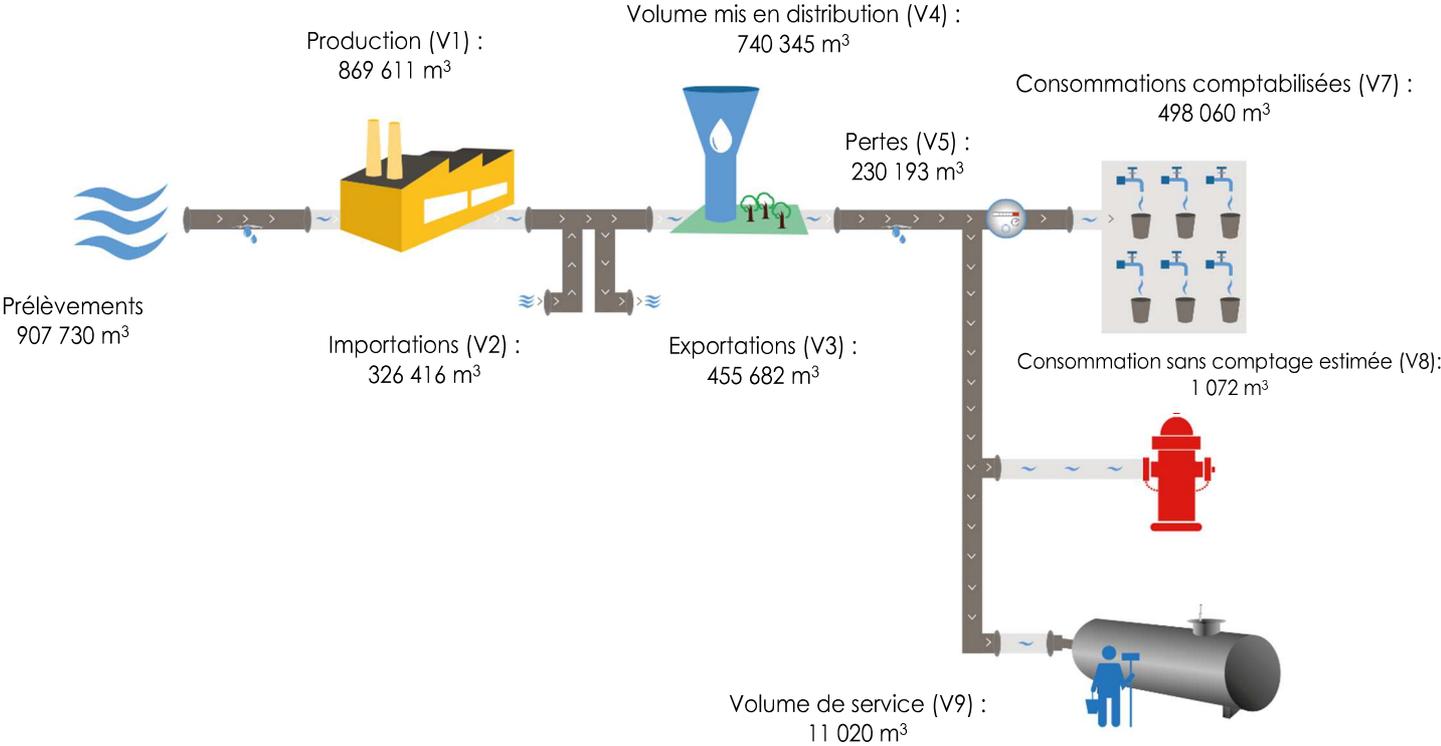
(*) L'augmentation des volumes importés est lié à la mise en place du nouveau contrat Foussignac-Nouère depuis le 1^{er} janvier 2019.

1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2018 (m3)	Exercice 2019 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	595	1072	nan
Volume de service	3 758	11 020	193,24

² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2018	Exercice 2019
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	149,24	309,23
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,00
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00nc	0,00

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- **Auge**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	47,47 €	47,47 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 5 000 m3	0,460 €/m3	0,460 €/m3	0 %
> 5 000 m3	0,276 €/m3	0,276 €/m3	0 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	45,81 €	47,13 €	2,88 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 5 000 m3	0,598 €/m3	0,615 €/m3	2,89 %
> 5 000 m3	0,598 €/m3	0,615 €/m3	2,89 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance pollution domestique	0,330	0,330 €/m3	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,090	0,080 €/m3	-11,11 %

- Foussignac-Nouère

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Nouère 2019			
Abonnement annuel	63,59 €	63,59 €	0,00 %
Foussignac 2019			
Abonnement annuel	46,830 €	46,830 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Nouère 2019			
Tranche unique	0,9701 €/m3	0,9701 €/m3	0 %
Foussignac 2019			
Tranche unique	0,6319 €/m3	0,6319 €/m3	0 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Nouère 2019			
Abonnement annuel	45,00 €	46,240 €	2,76 %
Foussignac 2019			
Abonnement annuel	45,00 €	46,238 €	2,75 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Nouère 2019			
Tranche unique	0,395 €/m3	0,406 €/m3	2,76 %
Foussignac 2019			
Tranche unique	0,395 €/m3	0,406 €/m3	2,76 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Nouère 2019			
Composante achat d'eau	0,193	0,240 €/m3	24,62 %
Redevance pollution domestique	0,330	0,330 €/m3	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,100	0,100 €/m3	0 %
Foussignac 2019			
Composante achat d'eau	0,236	0,240 €/m3	1,65 %
Redevance pollution domestique	0,330	0,330 €/m3	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,084	0,100 €/m3	19,05 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

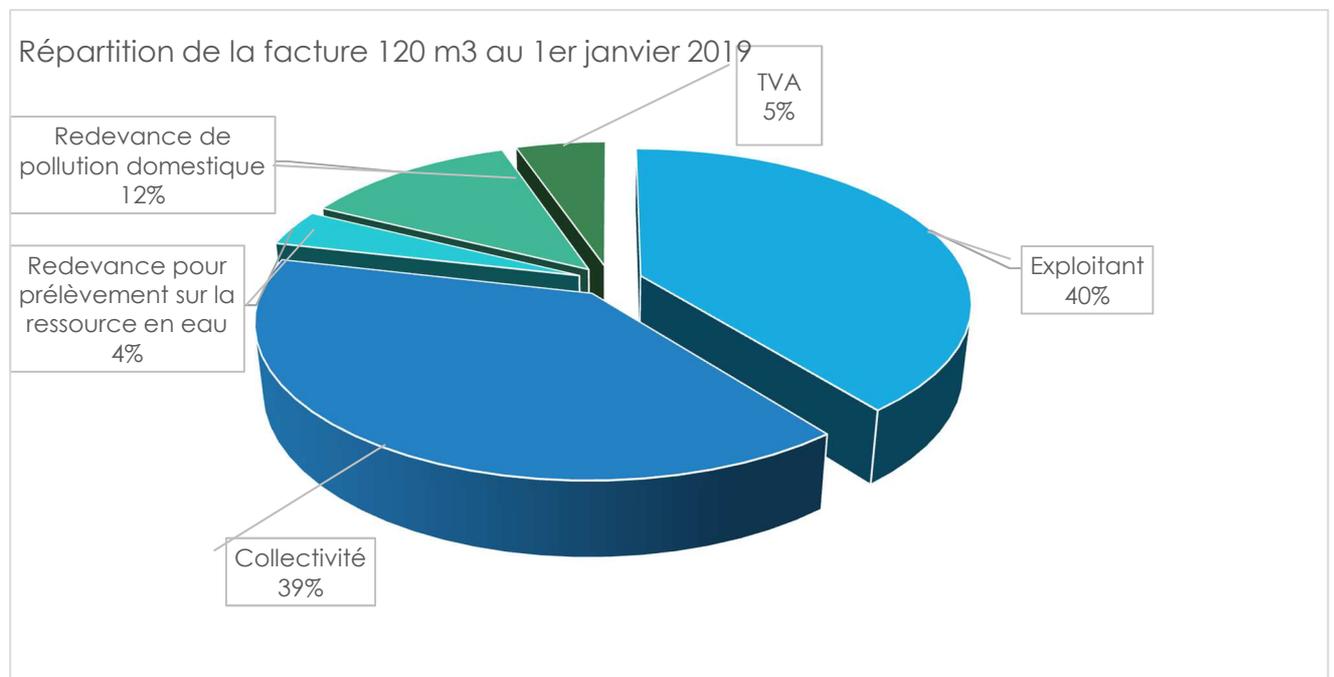
Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2019	1er janvier 2020
Auge	Part de la collectivité	102,67 € HT	102,67 € HT
	Part de l'exploitant	117,57 € HT	120,94 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,40 € HT	49,20 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,88 €	15,00 €
	Total HT	270,61 €	272,81 €
	Total TTC	285,52 €	287,81 €
Foussignac-Nouère Nouère	Part de la collectivité	180,00 € HT	180,00 € HT
	Part de l'exploitant	120,73 € HT	123,81 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	51,60 € HT	51,60 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,38 €	19,55 €
	Total HT	352,33 €	355,41 €
	Total TTC	371,71 €	374,96 €
Foussignac-Nouère Foussignac	Part de la collectivité	122,66 € HT	122,66 € HT
	Part de l'exploitant	120,73 € HT	123,81 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,68 € HT	51,60 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,12 €	16,39 €
	Total HT	297,07 €	298,07 €
	Total TTC	309,19 €	314,46 €

Récapitulatif Facture 120 m3 au 1^{er} janvier 2019

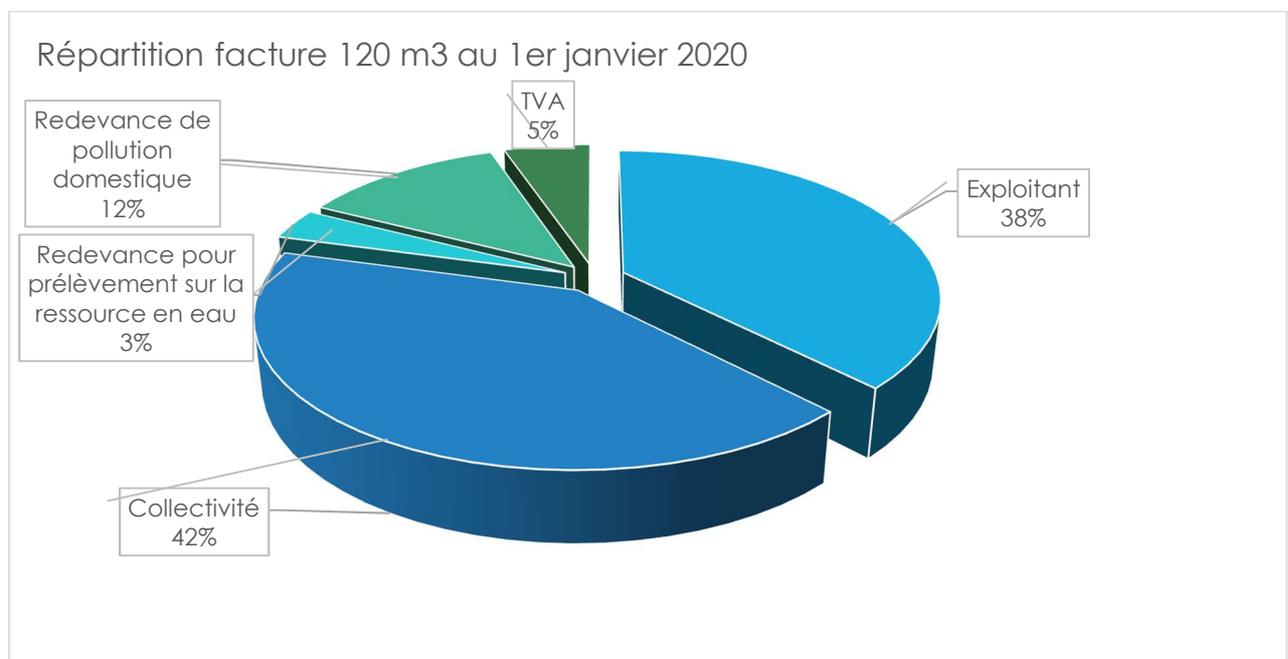
Service	Exploitant	Collectivité	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	Redevance de pollution domestique	TVA	Total [€ TTC]	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
AUGE	115,68	102,67	14,4	39,6	14,98	285,53	2 454	2,38
FOUSSIGNAC	121,31	112,23	10,06	39,6	15,58	309,16	673	2,58
NOUERE	141,29	159,44	10,2	39,6	19,28	371,71	1 942	3,10
GLOBAL(*)	126,31	125,85	12,20	39,60	16,72	320,68	5 034	2,70

(*) calculs réalisés en pondérant par le nombre d'abonnés



Service	Exploitant	Collectivité	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	Redevance de pollution domestique	TVA	Total [€ TTC]	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
AUGE	120,94	102,67	9,6	39,6	15,00	287,81	2 460	2,40
FOUSSIGNAC-NOUERE (Foussignac)	123,81	122,66	12	39,6	16,39	314,46	765	2,62
FOUSSIGNAC-NOUERE (Nouère)	123,81	180,00	12	39,6	19,55	374,96	1 969	3,12
GLOBAL	122,45	134,93	10,86	39,60	16,93	324,77	5 194	2,71

(*) calculs réalisés en pondérant par le nombre d'abonnés



2.3. Recettes

- Auge

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	226 992,99	227 936,18
<i>Dont abonnements domestiques</i>	115 124,58	115 873,01
Recette de vente d'eau en gros	454,03	759,09
Régularisation des ventes d'eau	-2 068,20	-5 701,00
Total recettes de ventes d'eau	225 378,82	222 994,27
Total des recettes	225 378,82	222 994,27

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	267 266,53	272 265,93
<i>Dont abonnements</i>	119 170,58	121 824,03
Recette de vente d'eau en gros	2 767,74	2 114,73
Régularisation des ventes d'eau	-420,34	-1 056,43
Total recettes de ventes d'eau	269 613,93	273 324,23
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	24 181,53	20 848,63
Agence de l'Eau - Pollution	75 638,31	74 604,09
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	99 819,84	95 452,72
Total des recettes	369 433,77	368 776,95

- Foussignac-Nouère

Recettes de la collectivité :

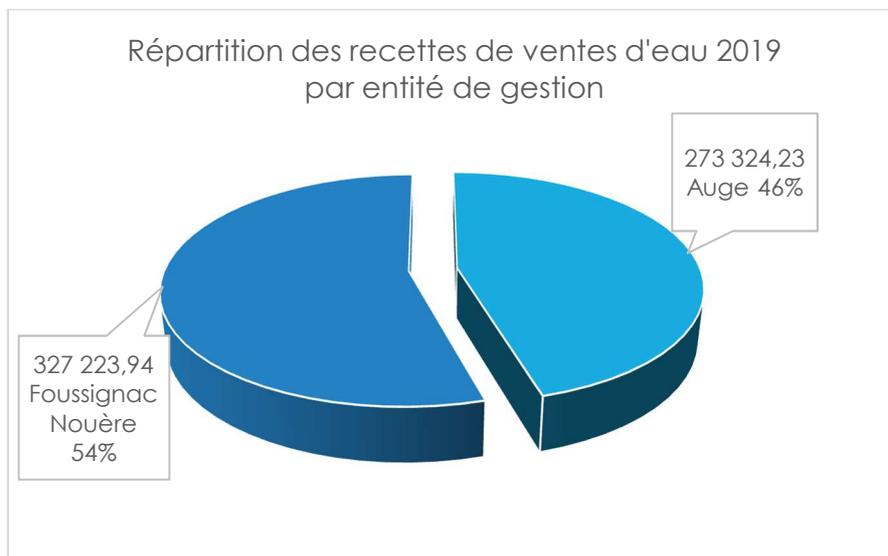
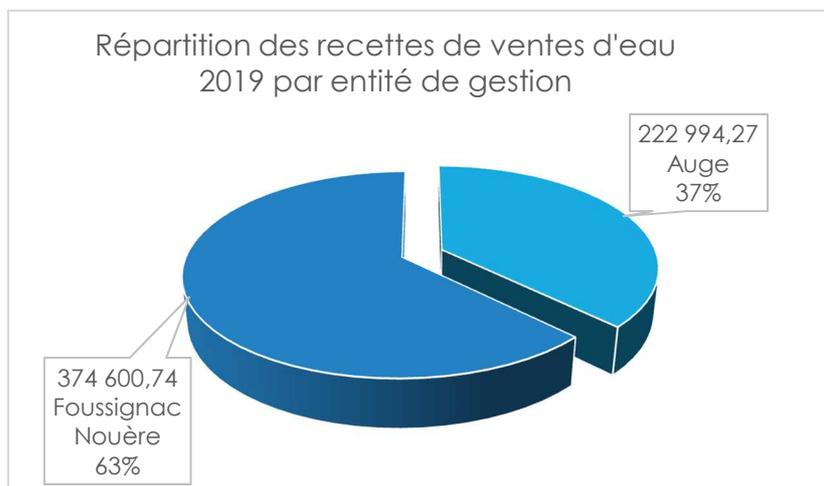
Type de recette	Exercice 2018 en €		Exercice 2019 en €
	Foussignac	Nouère	Foussignac-Nouère
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	86 999,16	255 877,70	370 603,84
<i>Dont abonnements domestiques</i>	30 910,14	92 673,84	161 177,43
Régularisation des ventes d'eau	-3 054,92	-3 501,74	3 996,90
Total recettes de ventes d'eau	83 944,24	252 375,96	374 600,74
Total des recettes	83 944,24	252 375,96	374 600,74

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €		Exercice 2019 en €
	Foussignac	Nouère	Foussignac-Nouère
Recettes de ventes d'eau aux usagers	87 928,50	237 193,45	327 657,99
<i>Dont abonnements</i>	40 315,36	114 541,01	157 445,12
Recette de vente d'eau en gros		1 253,5	
Régularisation des ventes d'eau	-2 807,64	-896,13	-434,05
Total recettes de ventes d'eau	85 120,86	237 550,82	327 223,94
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement		18 843,66	38 029,09
Agence de l'Eau - Pollution		57 025,75	79 514,37
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)		75 869,41	117 543,46
Total des recettes	85 120,86	313 420,33	444 767,40

Récapitulatif des recettes de vente d'eau 2019

	Collectivité	Exploitant
Auge	222 994,27	273 324,23
Foussignac Nouère	374 600,74	327 223,94
Total recettes de ventes d'eau	597 595,01	600 548,17



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements	
	Réalisés en 2019	Conformes en 2019
Microbiologie	30	30
Paramètres physico-chimiques	66	57

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2019
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	86.36 %

Analyses	Taux de conformité 2019
Auge	
Conformité bactériologique (P101.1)	100%
Conformité physico-chimique (P102.1)	82,61%
Foussignac-Nouère	
Conformité bactériologique (P101.1)	100%
Conformité physico-chimique (P102.1)	88,37%

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **68 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

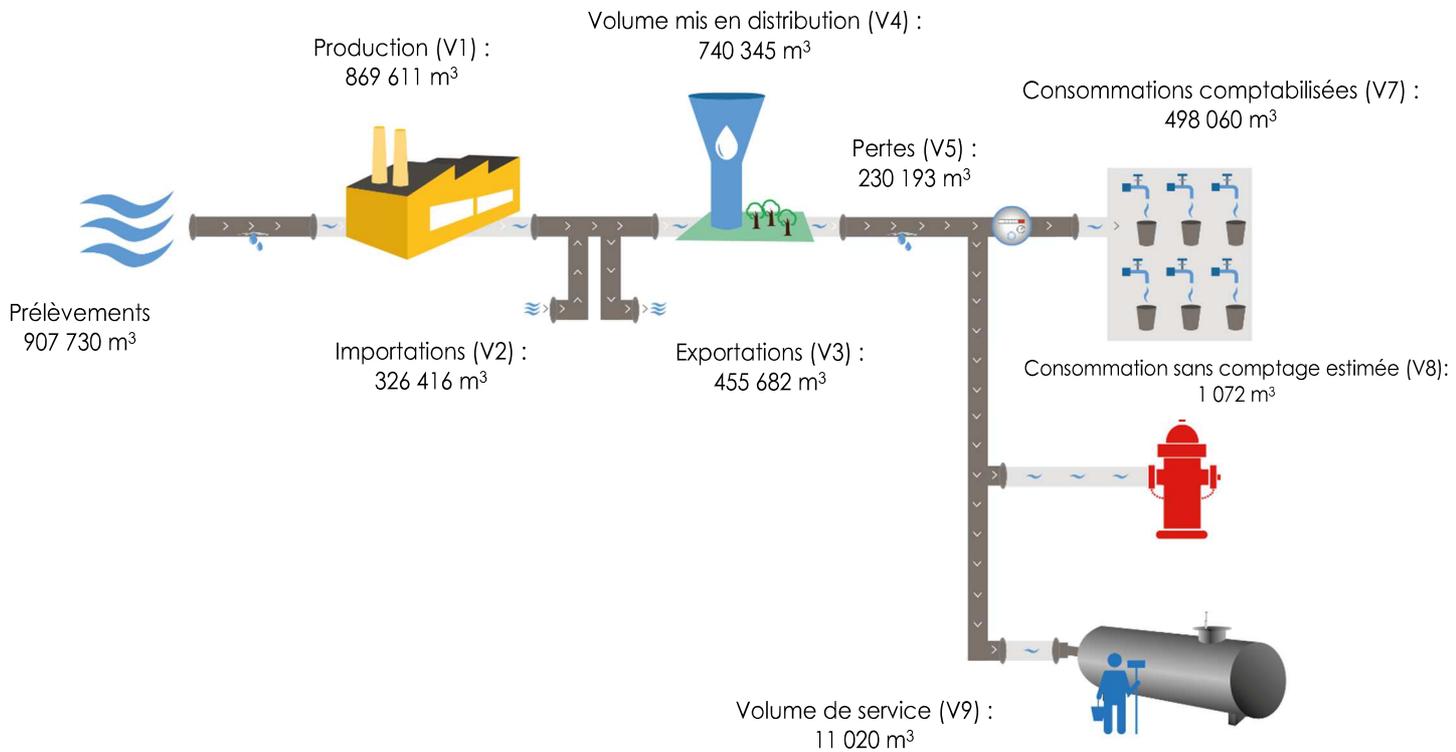
		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Auge	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
Foussignac-Nouère	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2019
Rendement du réseau (en %)	80,75 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	8,56
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	67,27 %

Répartition par entité de gestion :

	Exercice 2019
Auge	
Rendement du réseau (en %)	77,78 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,90 m ³ / jour / km
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	69,79 %
Foussignac Nouère	
Rendement du réseau (P104.3)	83,25 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	10,47 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	64,68 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,15 m³/j/km**.

	Exercice 2019
Auge	

	Exercice 2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ / jour / km]	2,04 m ³ / jour / km
Foussignac Nouère	
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ / jour / km]	2,25 m ³ / jour / km

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,04 m³/j/km**.

	Exercice 2019
Auge	
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ / jour / km]	1,97 m ³ / jour / km
Foussignac Nouère	
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ / jour / km]	2,11 m ³ / jour / km

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2019, nc km de linéaire de réseau ont été renouvelés,
- Au cours des 5 dernières années, 0.79 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,74 %**.

	Exercice 2019
Auge	
Taux moyen de renouvellement des réseaux (en %)	0,99%
Foussignac Nouère	
Taux moyen de renouvellement des réseaux (en %)	0,50 %

3.4.5. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2019
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,68

	Exercice 2019
Auge	
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	3,59%
Foussignac Nouère	
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,77 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	656 370,46	632 000,00
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions au budget général en €	-	-

Entité de gestion	Nature des travaux	Montant
2019 Commandes signées		
Auge	Renouvellement de canalisations - Rue du Four / Rue du Ribarateau / RD 736 - Gourville	285 000
	Extension - Patreville - Bonneville	10 000
	mise en place repères NGF, sonde de niveau, échelle Limnimétrie - empellement ruisseau des fosses - Marcillac-Lanville	5 000
Foussignac Nouère	Extension Rue du Cerisier Négrier - Echallat	7 000
	Renouvellement de canalisations - bourg de Genac	220 000
	Renouvellement de canalisations - Rue du stade - Douzat	35 000
	Extension + pose d'une pompe - réservoir de Grosbot -Saint-Genis d'Hiersac	30 000
	Renouvellement de canalisations - Cougoussac - Saint-Cybardeaux	40 000

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	460 866,00	605 029,00
Montant remboursé en €	en capital	25 564,75
	En intérêts	24 281,37

4.3. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 193 546,16 € (384 022,00 € en 2018).

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Reprise des drains du captage d'eau potable du puits n°3 de la station de Bignac

Travaux de réfection du réservoir d'Ampanaud sur la Commune de Marcillac-Lanville

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2019
Auge	
Nombre de demandes d'abandon de créances	-
Montant accordé en €	-
Foussignac Nouère	
Nombre de demandes d'abandon de créances	-
Montant accordé en €	-

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Auge

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements [km]	152,54
VP.059	Volume produit	119 229
VP.060	Volume importé (hors périmètre)	32 043
VP.061	Volume exporté (hors périmètre)	113 570
VP.063	Volume comptabilisé domestique	262 441
VP.220	Volume de service	3 251
VP.221	Volume consommé sans comptage	610
VP.056	Nombre d'abonnés	2 460
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	591 771,22
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	-
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 550
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,40
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	82,61
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	77,78
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,99
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	78
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,59

6.2. Foussignac Nouère

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements [km]	156,69
VP.059	Volume produit	420 382
VP.060	Volume importé (hors périmètre)	294 373
VP.061	Volume exporté (hors périmètre)	342 112
VP.063	Volume comptabilisé domestique	235 619
VP.220	Volume de service	7 769
VP.221	Volume consommé sans comptage	462
VP.056	Nombre d'abonnés	2 734
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	819 368,14
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	-
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 761
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (Foussignac)	2,62
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (Nouère)	3,12
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	88,37
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	83,25
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,50
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,77

6.3. CDC DU ROUILLACAIS

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	309,23
VP.059	Volume produit	869 611
VP.060	Volume importé	326 416
VP.061	Volume exporté	455 682
VP.063	Volume comptabilisé domestique	498 060
VP.220	Volume de service	11 020
VP.221	Volume consommé sans comptage	1 072
VP.056	Nombre d'abonnés	5 194
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	1 411 139,36
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	-
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 306
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,71
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	86,36
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	80 75
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0 74
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	68
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,68